



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Inf.25.5b

03.03.2026

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Campo Grande, Brésil, 23 - 29 mars 2026

Point 25.5 de l'ordre du jour

**RÉSUMÉ ET ANALYSE DES RAPPORTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D'ACTION PAR ESPÈCE POUR LA TORTUE IMBRIQUÉE (*Eretmochelys
imbricata*) EN ASIE DU SUD-EST ET DANS LA RÉGION DE L'Océan
PACIFIQUE OUEST**

(Préparé par le Secrétariat et le Groupe de pilotage pour le SSAP de la Tortue Imbriquée)

Clause de non-responsabilité : Ce document, rédigé à l'origine en anglais, a été traduit automatiquement à l'aide d'un outil en ligne. Se référer au contenu original en anglais comme source principale d'information. Le Secrétariat a utilisé l'outil en ligne gratuit pour traduire certaines annexes qui contiennent du texte pour information et non pour adoption. Cela a permis de réaliser des économies sur le budget de traduction. Nous invitons les Parties à nous faire part de leurs commentaires sur cette approche.

Résumé :

Ce document contient un résumé et une analyse des rapports de mise en œuvre pour le Plan d'action unique pour les espèces de la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en Asie du Sud-Est et dans la région de l'océan Pacifique occidental, soumis par les Parties en réponse à la Notification 2025/004, conformément à la décision 14.100 (d).

Table des matières

Introduction	3
Principales conclusions	Error! Bookmark not defined.
Recommandations	Error! Bookmark not defined.
Résumé détaillé des rapports	7
Objectif 1 - Examiner et, si nécessaire, améliorer la législation, la politique, la conformité et l'application de la prise, de l'utilisation et de l'échange de tortues imbriquées dans au moins la moitié des pays SSAP d'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental adjacent d'ici 2025	7
1.1. Des révisions législatives et, si nécessaire, des réformes sont réalisées dans chaque pays afin d'améliorer la protection contre l'utilisation et le commerce non durables des tortues imbriquées	7
1.2. Des actions de conservation et des plans de gestion ciblés sont élaborés pour traiter l'utilisation et le commerce non durables des tortues imbriquées, lorsque cela est approprié, et sont appliqués	10
Objectif 2 : Augmenter l'action et améliorer la responsabilité pour mieux surveiller et rendre compte de la prise, de l'utilisation et du commerce de la pie-imbrique à l'échelle nationale, et coopérer régionalement pour échanger des données, partager des renseignements et renforcer les collaborations	13
2.1. La responsabilité et l'action dans la détection et le suivi sont renforcées, améliorant le contrôle et la déclaration du commerce illégal ainsi que des activités de pêche/navires	13
2.2. Une meilleure collaboration, coopération et partage du renseignement dans tous les forums politiques pertinents (locaux, nationaux, régionaux et internationaux) ainsi qu'entre tous les pays d'Asie du Sud-Est et de l'océan Pacifique occidental aboutissent à des efforts mieux coordonnés pour lutter contre la capture et le commerce non durables des tortues imbriquées	16
2.3. La recherche et l'évaluation menées permettent de déterminer les références et l'ampleur de l'impact de la prise, de l'utilisation et de l'échange	17
2.4. Des normes et protocoles de bonnes pratiques établis sont utilisés pour guider et assurer la surveillance et la gestion sur le terrain des tortues imbriquées	20
Objectif 3 : poursuivre les recherches et évaluer le niveau d'impact du commerce et de l'activité halieutique sur les populations d'imbrique et réaliser des projets de mise en œuvre sur le terrain d'ici 2027	23
3.1. La sensibilisation, l'éducation et les alternatives durables réduisent le braconnage, la surexploitation et le commerce des tortues imbriquées.....	23

Introduction

Le Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en Asie du Sud-Est et dans l'océan Pacifique ouest a été adopté en 2024, tant par les Parties à la CMS ([Résolution 14.11 de la CMS](#)) que par les signataires du MdE sur les Tortues marines de l'IOSEA ([CMS/IOSEA/MOS9/Outcome 9.3](#)).

Ce document fournit une synthèse des rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action par espèce. Les rapports sont basés sur un modèle élaboré par le Secrétariat à cette fin, conformément à la Décision 14.100 de la CMS. Le format demande des informations sur chacune des activités incluses dans le Plan d'action par espèce : actions entreprises et résultats obtenus, obstacles à la mise en œuvre, et progrès dans la mise en œuvre des activités. Les rapports recueillis auprès des États de l'aire de répartition seront utilisés pour formuler des recommandations sur la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action.

Sur les trente-trois États de l'aire de répartition¹, huit ont répondu à la [Notification 2025/004](#) de la CMS et aux courriels de suivi, qui demandaient aux États de l'aire de répartition de présenter un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée. Les conclusions ci-dessous ne s'appliquent qu'à ces pays.

Principales conclusions

Sur la base des rapports reçus, le Secrétariat et le Groupe directeur ont résumé l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque action dans le tableau 1, à l'aide d'un système de feux tricolores. Toutefois, l'analyse est limitée en raison du faible taux de soumission (moins de 25 %) et du fait que plusieurs pays déclarants n'ont pas utilisé le menu déroulant fourni dans le modèle de rapport pour indiquer le pourcentage d'achèvement dans la colonne des progrès.

1. Les principaux résultats du rapport mettent en évidence des progrès significatifs dans le renforcement du processus de justice pénale, la réforme législative pour la protection de la tortue imbriquée, ainsi que les efforts visant à combler les lacunes juridiques et à faire respecter les engagements internationaux.
2. Parmi les huit États de l'aire de répartition ayant soumis des rapports, la Malaisie a déclaré avoir achevé le plus grand nombre d'actions, 11 sur 23 étant entièrement mises en œuvre. L'Australie a déclaré avoir mené à bien huit actions, tandis que la Nouvelle-Zélande a indiqué que la plupart des actions étaient « sans objet » en raison de la rareté des tortues imbriquées sur son territoire. Tous les autres ont fait état de « travaux en cours » pour la plupart des actions.
3. Cinq États de l'aire de répartition ont signalé avoir terminé l'Action 1.1.5 visant à combler les lacunes du processus de justice pénale concernant les activités illégales impliquant des tortues imbriquées — c'est le taux d'achèvement le plus élevé parmi toutes les Actions.
4. La promulgation de nouvelles lois sur la conservation de la tortue imbriquée liée à l'utilisation et au commerce (Action 1.1.2) a également connu des progrès notables, trois États de l'aire de répartition ayant déclaré avoir achevé cette action.
5. Les travaux les plus significatifs ont été signalés pour l'Action 1.1.3 sur le renforcement des capacités et l'Action 1.1.4 sur l'amélioration des activités d'application de la loi, les huit États de l'aire de répartition ayant lancé une forme ou une autre d'activité.

6. Les actions les moins mises en œuvre étaient l'Action 2.1.2 sur la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption liés au trafic de tortues imbriquées, ainsi que l'Action 3.1.2 sur l'examen des motivations qui sous-tendent l'utilisation légale et illégale et la proposition de moyens de subsistance alternatifs.
7. L'établissement de quotas de prélèvement national légal de spécimens de tortues imbriquées (y compris les œufs) (Action 1.2.2) a été déclaré « sans objet » car il est illégal dans la plupart des États de l'aire de répartition, avec des dispositions pour les communautés traditionnelles et populations autochtones.
8. Le manque de soutien financier et technique a été identifié comme l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre complète du Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée.
9. Les capacités limitées ont également été signalées comme un obstacle car les lacunes en matière de renforcement des capacités entravent la mise en œuvre efficace de plusieurs actions dans le cadre du Plan d'action par espèce, en particulier celles liées à l'Action 2.2.1 sur la collaboration intra- et interrégionale et l'échange de renseignements exploitables concernant la capture et le commerce illégaux de la tortue imbriquée, ainsi qu'à l'Action 2.4.2 sur la définition et l'identification des habitats essentiels pour les populations de tortues imbriquées à différents stades de leur cycle de vie.
10. D'autres obstacles à la mise en œuvre complète du Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée incluent le manque d'informations et de données scientifiques, le chevauchement des pouvoirs et des juridictions légales, ainsi que les conflits d'intérêts entre les gains économiques et la durabilité environnementale.
11. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du Plan d'action par espèce révèle des niveaux de progrès variables parmi les États de l'aire de répartition. La réalisation des objectifs dans le cadre du Plan d'action par espèce ainsi que la mise en œuvre des actions prévues ne semblent que partiellement satisfaisantes.

Recommandations

Pour soutenir la poursuite des progrès dans le cadre du Plan d'action, le Secrétariat et le Groupe directeur ont élaboré les recommandations suivantes afin de renforcer davantage la mise en œuvre du Plan d'action, sur la base des défis identifiés par les États de l'aire de répartition et de leur propre évaluation des principales lacunes :

1. Obtenir un financement supplémentaire afin de garantir la mise en œuvre efficace du Plan d'action par espèce, en mettant l'accent sur l'amélioration des programmes de suivi, le renforcement des capacités et la formation, ainsi que sur des programmes de campagne de sensibilisation plus larges.
2. Renforcer les capacités et la formation des parties prenantes, telles que les populations autochtones et les organismes publics, afin d'améliorer la surveillance de la tortue imbriquée.
3. Intensifier les efforts de collecte de données concernant la capture et le commerce illégaux d'espèces sauvages, et remédier aux flux financiers illicites associés au trafic de tortues imbriquées.

4. Renforcer la capacité institutionnelle afin de répondre à la nécessité de fonctionnaires supplémentaires pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
5. Encourager la collaboration entre les agences par un renforcement des capacités ciblé pour répondre à la capture et au commerce illégaux de la tortue imbriquée, notamment par des formations régulières, des ateliers conjoints et le partage des meilleures pratiques.
6. Soutenir la recherche ciblée pour combler les lacunes actuelles en matière de données, notamment pour achever et mettre en œuvre les Plans d'action nationaux en faveur des tortues marines.
7. Faciliter l'amélioration de l'échange de données utiles sur la conservation pour mieux orienter la planification et le suivi.
8. Assurer un appui technique continu de la part des partenaires régionaux et internationaux en facilitant l'accès à l'orientation des experts, aux outils normalisés et aux meilleures pratiques qui contribuent à aligner les actions nationales des États de l'aire de répartition sur les objectifs du Plan d'action par espèce.

Tableau 1 : Aperçu des progrès rapportés pour chaque action sur la mise en œuvre du Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en Asie du Sud-Est et dans l'océan Pacifique ouest.

Action	États de l'aire de répartition							
	Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
1.1.1		N/A			N/A	N/A	N/A	
1.1.2								
1.1.3								
1.1.4								
1.1.5								
1.2.1								
1.2.2		N/A	N/A	N/A	N/A			N/A
2.1.1					N/A			
2.1.2								
2.1.3								
2.1.4								
2.1.5								
2.2.1								
2.2.2					N/A			
2.3.1					N/A			
2.3.2					N/A			
2.3.3								
2.3.4					N/A			
2.4.1					N/A			
2.4.2					N/A			
3.1.1					N/A			
3.1.2					N/A			
3.1.3					N/A			



Aucune action



En cours



Complété

Résumé détaillé des rapports

Objectif 1 - Examiner et, si nécessaire, améliorer la législation, la politique, la conformité et l'application de la prise, de l'utilisation et de l'échange de tortues imbriquées dans au moins la moitié des pays SSAP d'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental adjacent d'ici 2025.

1.1. Des révisions législatives et, si nécessaire, des réformes sont réalisées dans chaque pays afin d'améliorer la protection contre l'utilisation et le commerce non durables des tortues imbriquées

1.1.1. Mener un examen de la législation protectrice et identifier les incohérences problématiques entre les pays

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
	N/A			N/A	N/A	N/A	

Quatre États de répartition (Australie, Fidji, Malaisie et États-Unis) ont signalé des développements concernant cette action.

L'Australie, la Malaisie et les États-Unis ont contribué et participé à la [revue législative et de référence du statut des tortues marines organisée par le Fonds mondial pour la nature \(WWF\)](#). Les Fidji ont signalé l'utilisation de plusieurs instruments législatifs pour la gestion et la protection des tortues marines, notamment l'[Offshore Fisheries Management Act 2012](#), le [Offshore Fisheries Management Regulation 2012](#), le [Fiji Fisheries Act 1941](#) et l'[Endangered and Protected Species Act 2002](#), tous administrés par le ministère des Pêches. De plus, la Malaisie mène un examen complet des règles de pêche de l'État relatives aux tortues marines et continue de mettre en œuvre son Plan d'action national (NPOA) pour les tortues marines, axé sur la conservation et la protection des populations de tortues marines dans sa juridiction nationale.

Le Cambodge, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et la Thaïlande ont signalé que cette mesure n'était pas applicable. La Thaïlande a également expliqué qu'elle possède la loi sur la préservation et la protection de la faune B.E. 2562 (2019) et la loi amendée sur la pêche B.E. 2558 (2015) et qu'elle est également partie à la Convention CITES. Le pays applique strictement les règlements interdisant la chasse et le commerce des tortues marines sur son territoire. Par conséquent, il n'existe actuellement aucun plan pour réviser la législation existante.

1.1.2. Adopter de nouvelles lois sur la conservation de la tortue imbriquée en lien avec l'utilisation et le commerce, cherchant à éliminer toute incohérence problématique (y compris entre pays) dans la législation nationale, et modifier la législation pour mettre pleinement en œuvre les engagements internationaux liés à la tortue imbriquée, lorsque cela est nécessaire et approprié

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Six États de répartition (Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont rapporté des progrès dans le cadre de cette action.

La nouvelle loi cambodgienne sur la pêche renforce la gestion et la protection des ressources halieutiques, y compris les espèces aquatiques menacées telles que la tortue imbriquée, tant au sein qu'au-delà de la juridiction nationale. Elle a été adoptée par le Sénat et sera bientôt soumise au Roi pour approbation officielle. Les Fidji ont signalé l'utilisation de plusieurs instruments législatifs pour la gestion et la protection des tortues marines, notamment *l'Offshore Fisheries Management Act 2012*, *le Offshore Fisheries Management Regulation 2012*, *le Fiji Fisheries Act 1941* et *l'Endangered and Protected Species Act 2002*, tous administrés par le ministère des Pêches. La Malaisie applique la *Loi sur le commerce international des espèces menacées de 2008* conformément à la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées de faune et de flore sauvages menacées (CITES) et met à jour sa *Loi sur la pêche de 1985*, le WWF-Malaisie contribuant aux dispositions proposées concernant les tortues. Les Philippines font progresser la désignation d'habitats critiques pour les sites de nidification de l'épave, soutenues par des évaluations continues de leur habitat. La Thaïlande a noté qu'en vertu de la [loi sur la conservation et la protection des animaux sauvages, B.E. 2562](#) (2019), la tortue imbriquée est inscrite comme espèce protégée, avec des dispositions sur l'importation et l'exportation prévues à l'article 23. Aux États-Unis, en vertu de l'article 9 de l'[Endangered Species Act](#), il est illégal d'importer, d'exporter ou de capturer des espèces menacées à des fins quelconques, y compris une activité commerciale. Le terme « prendre » signifie harceler, chasser, tirer, capturer, piéger, tuer, collecter, blesser, blesser ou poursuivre une espèce inscrite à l'ESA, ou tenter l'une de ces activités. Le commerce des becs imbriqués et de leurs parties est illégal aux États-Unis.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont enregistré aucune action mais n'ont fourni aucune clarification supplémentaire.

1.1.3. Les autorités compétentes s'engagent à renforcer les capacités et à entreprendre des formations pour améliorer la mise en œuvre et l'application des réglementations nationales ainsi que des traités, instruments ou initiatives régionaux/internationaux applicables à la capture et à l'utilisation non durables des tortues imbriquées

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Les huit États de répartition qui ont rapporté (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont tous noté leurs efforts en vertu de cet article.

L'Australie propose des formations via des partenariats gouvernementaux et ONG, ciblant les rangers, les communautés côtières et les propriétaires traditionnels pour soutenir la surveillance et l'application de la loi. Le Cambodge a mis en place une nouvelle structure de gestion CITES et renforce ses capacités en collaboration avec Fauna & Flora et le Département des Pêches. Les Fidji ont rapporté [la formation et la nomination des gardiens de la pêche](#) en vertu de la *loi sur la pêche des Fidji de 1941*, une formation conjointe à la conformité et à l'application de la loi entre les agences, ainsi que des initiatives d'éducation et de sensibilisation aux points frontaliers. Les efforts d'application de la loi sont soutenus par la collaboration avec la police des Fidji, la Marine, les Douanes et la Communauté du Pacifique (SPC), qui fournissent une assistance technique pour la surveillance, le contrôle et la surveillance (MCS) ainsi que pour le rapport électronique. La Malaisie renforce les efforts d'application de la loi à Sabah par la formation des agences de maintien de l'ordre, un soutien à la gestion de la faune confisquée, et l'élaboration d'un guide de référence rapide sur le commerce illégal d'espèces sauvages avec l'Indonésie et les Philippines. Les Philippines ont organisé une série de formations sur l'application de la faune sauvage de 2023 à 2024, notamment Lutte contre le crime organisé transnational (CTOC), Crimes and Corruption Watch (CCW), ainsi que des cours sur l'application de la loi environnementale et des sessions de formation de formateurs pour les agents des douanes. Les États-Unis ont noté que le Fish

and Wildlife Service est responsable de la mise en œuvre [des dispositions de la CITES](#), qui interdisent le commerce de tout produit de tortue sur le marché international, y compris la carapace de tortue imbriquée.

Le Cambodge a invoqué un soutien financier et technique limité comme un obstacle majeur. La Malaisie a souligné le manque de données, les contraintes de financement, les juridictions qui se chevauchent et les pressions sur le développement comme des défis majeurs. Les Fidji ont souligné la nécessité d'accroître la capacité de sensibilisation et de développer des supports supplémentaires.

1.1.4. Améliorer les activités de maintien de l'ordre, la surveillance, la conformité et la réponse (détection, confiscation, surveillance et signalement) selon les besoins lorsque les tortues imbriquées sont exploitées dans les zones côtières et aux points de transaction, tant lorsque la prise est légale que lorsque des activités illégales ont lieu.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Les huit États de répartition qui ont rapporté (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont documenté leur progression dans le cadre de cette action.

L'Australie applique des interdictions commerciales strictes en vertu de l'[Environment Protection and Biodiversity Conservation Act \(EPBC Act\)](#) et collabore à l'international via [INTERPOL](#) et l'[Australian Border Force \(ABF\)](#). Le Cambodge a équipé les navires de systèmes de surveillance des navires (VMS), créé une nouvelle division d'application de la CITES et mis en place le Réseau national de conservation des tortues marines. Les Fidji ont rapporté une formation à l'identification des espèces ciblées, une éducation à la conformité, [l'engagement de ShellBank](#) et le développement d'une base de données nationale de conformité avec le soutien du SPC. La Malaisie effectue des opérations de renforcement des filets maillants, surveille les plages de nidification avec des gardes forestiers et prépare la mise en place de ShellBank à Sabah. La Nouvelle-Zélande et la Thaïlande ont également rapporté des progrès dans le cadre de cette action sans fournir plus de détails. Les Philippines participent activement à la ShellBank du WWF en collectant et en traitant des échantillons d'ADN. Les États-Unis ont mis en place une force opérationnelle inter-agences en vertu de la [loi Eliminate, Neutralize, and Disrupt \(END\) sur le trafic d'animaux sauvages](#) pour lutter contre la traite, parallèlement à l'application continue de la [loi sur les espèces menacées](#).

Le Cambodge a invoqué le manque de soutien financier et technique comme principal obstacle à la mise en œuvre complète des efforts d'application et de surveillance.

1.1.5. Corriger toute lacune dans le processus pénal concernant les activités illégales impliquant les tortues imbriquées.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Huit États de la zone de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont enregistré des progrès dans le cadre de cette action.

L'Australie a considérablement renforcé les sanctions en vertu de l'[Environment Legislative Amendment Act 2015](#), qui a modifié diverses sections de la *loi EPBC* et de la *Great Reef Reef Marine Park Act*, triplant les amendes et les peines de prison pour les infractions impliquant des tortues marines, tout en protégeant les droits du titre autochtone. Le Cambodge et la Malaisie ont dispensé des formations ciblées sur l'application et la sensibilisation aux responsables. Les Fidji utilisent la [loi sur la gestion des pêches en mer de 2012](#) et renforcent la coordination inter-agences, la formation et les systèmes de gestion des cas, tout en investissant dans des réseaux de sensibilisation communautaire et de partage de renseignements. La Malaisie a également développé un Guide de Référence Rapide (GRR) pour une utilisation à Sabah. La Nouvelle-Zélande a également rapporté des progrès sur cette action, la marquant comme terminée. Les Philippines, soutenues par le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), ont produit un GRR pour soutenir la poursuite des crimes contre la faune. En Thaïlande, l'adoption de la loi sur la conservation et la protection de la faune B.E. 2562 (2019) a considérablement augmenté les peines pour la chasse, le commerce et la possession de faune marine protégée et réservée par rapport à la version précédente de la loi : la peine maximale d'emprisonnement a été relevée de 4 ans à 10 à 15 ans, et les amendes ont été multipliées par 40. Les États-Unis poursuivent [des opérations d'application inter-agences](#) visant le commerce illégal de produits de tortues marines.

Les Fidji ont souligné la nécessité d'un effort accru, du financement et d'un soutien technique, notamment dans des domaines tels que le développement de bases de données, l'identification des espèces et la formation à l'application. Le Cambodge a signalé un manque de ressources financières et humaines comme obstacles majeurs à de futures mesures.

1.2. Des actions de conservation et des plans de gestion ciblés sont élaborés pour traiter l'utilisation et le commerce non durables des tortues imbriquées, lorsque cela est approprié, et sont appliqués

1.2.1. *Mettre à jour, compléter et mettre en œuvre les Plans nationaux d'action des tortues marines (CTI-CFF) ou des plans de gestion équivalents), les accords d'utilisation traditionnelle dirigés par la communauté, et, en consultation avec d'autres États de la zone de distribution, le Plan d'action régional (RPOA) du CTI-CFF et le Plan d'action régional sur les tortues marines 2023-2028 du SPREP, en veillant à ce qu'ils prennent en compte les recommandations pertinentes du document d'information CITES Cop18 Inf.18 et des décisions connexes 18.211-18.213 (ainsi que de toute nouvelle décision ou résolution pertinente, et :*

- *Surveillance et contrôle du commerce et de la viande et des parties de la pertue ;*
- *Réforme législative des prises accessoires accessoires dans toutes les pêcheries (y compris les petites pêches communautaires) et modifications pratiques des engins de pêche) ;*
- *Gestion et réglementation traditionnelles des quotas domestiques, le cas échéant, ainsi que tous droits d'utilisation relatifs à l'habitat critique pour les tortues imbriquées*
- *Identification, basée sur le suivi satellite, la récupération des balises et les données génétiques, d'un réseau d'habitats pour la perreine et de sites de protection migratoire, ainsi que d'habitats nécessitant une protection accrue.*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Sept États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont pris des mesures pour faire avancer cette action.

Le Plan national de relance de l'Australie inclut les éperelles et est examiné tous les cinq ans en vertu de la *loi EPBC*. Le Cambodge met en œuvre son NPOA sur les tortues marines 2016-2026 en parallèle des efforts d'application et de marquage. Les Fidji finalisent un plan national de rétablissement des tortues marines, appliquent une interdiction de la récolte de la pertue, et participent au partage régional des données et à la réduction des prises accessoires via la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC). La Malaisie est active à la fois dans les processus NPOA et RPOA et travaille sur les bases d'application de la loi, le suivi génétique (ShellBank) et les modifications d'équipements comme les dispositifs d'exclusion de tortues. Les Philippines révisent leur Plan d'action national pour les tortues marines et participent aux efforts régionaux de l'Initiative du Triangle de Corail sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire (CTI-CFF) dans le paysage marin de Sulu-Sulawesi. L'ONG thaïlandaise ATMEC a collecté des photos d'identification des tortues marines pour estimer et distribuer les populations dans le golfe de Thaïlande, et le Département des ressources marines et côtières (DMCR) a étudié la migration des tortues marines grâce au suivi satellite des tortues marines en train de nicher. Les États-Unis appliquent des [contrôles commerciaux](#) stricts grâce à une surveillance et une application conjointes (Office of Law Enforcement, FWS, U.S. Coast Guard et autres), [des limites de capture](#), imposent des équipements de réduction des prises accessoires et de la formation, et [suivent les becs imbriqués via le marquage à travers les territoires du Pacifique](#).

La Malaisie a cité des données limitées, des contraintes de financement, des chevauchements de juridiction et des pressions de développement comme des défis majeurs.

La Nouvelle-Zélande n'a pas signalé d'action en vertu de cet article en raison de la rareté des imbriqués dans ses eaux.¹

1.2.2. Lorsque la récolte domestique de spécimens de tortues imbriquées, y compris les œufs, est légale, assurez-vous que les quotas de capture domestique soient établis sur la base de méthodes solides fondées sur la science et les principes de durabilité, y compris en tenant compte de l'utilisation existante dans d'autres États partageant des stocks de tortues imbriquées.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
	N/A	N/A	N/A	N/A			N/A

Deux États de répartition (Australie et Thaïlande) ont rapporté des développements concernant cette action.

L'Australie autorise la pêche traditionnelle non commerciale en vertu du *Native Title Act 1993*, les communautés autochtones mettant en place des limites auto-imposées et des pratiques de chasse durables via [des plans de gestion communautaires pour une chasse durable à la tortue marine](#).

Six États de répartition (Cambodge, Fidji, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Thaïlande et États-Unis) ont déclaré que cette action n'était pas applicable, la plupart n'autorisant pas la prise légale en vertu de leur législation nationale. Le Cambodge n'autorise aucune capture sauf pour la recherche scientifique. Les Fidji appliquent une interdiction totale de la pêche à l'imbricque en vertu de plusieurs lois, dont l' [Offshore Fisheries Management Act 2012](#) et la

¹ Dunn, M., Finucci, B., Pinkerton, M., & Sutton, P. (2022). Revue des interactions de pêche commerciale avec les reptiles marins. Rapport client NIWA 2022147WN

Endangered and Protected Species Act 2002, n'autorisant que la recherche scientifique. La Malaisie a interdit la récolte d'œufs et la vente d'œufs d'imbric à l'échelle nationale, Terengganu imposant une interdiction de vente d'œufs de tortue depuis 2022. La Nouvelle-Zélande n'a signalé aucune récolte domestique d'œufs car ils ne se reproduisent pas sur le territoire néo-zélandais.

Les Philippines ont signalé qu'aucune mesure n'avait été prise.

Objectif 2 : Augmenter l'action et améliorer la responsabilité pour mieux surveiller et rendre compte de la prise, de l'utilisation et du commerce de la pie-imbriquée à l'échelle nationale, et coopérer régionalement pour échanger des données, partager des renseignements et renforcer les collaborations

2.1. La responsabilité et l'action dans la détection et le suivi sont renforcées, améliorant le contrôle et la déclaration du commerce illégal ainsi que des activités de pêche/navires

2.1.1. De manière standardisée, collecter des données sur le commerce illégal de la faune et, en utilisant toutes les technologies disponibles, déterminer les routes commerciales clés, les méthodes, les volumes et les « points chauds » commerciaux pouvant être utilisés pour surveiller le commerce des tortues imbriquées ; et soumettre des informations complètes et précises sur le commerce illégal des tortues marines dans les rapports annuels nationaux sur le commerce illégal au Secrétariat de la CITES et à d'autres organismes concernés (par exemple, CTI-CFF, BASE DE DONNÉES TRAFFIC WiTIS).

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Cinq États de la zone de répartition (Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines et États-Unis) ont enregistré des progrès sur cette action.

Le Cambodge a enregistré des échanges illégaux mais a noté que le partage et la gestion des données étaient limités. Les Fidji collaborent [avec WWF sur l'initiative ShellBank](#) et une enquête nationale sur le commerce, et renforcent les technologies d'application de la loi, de collecte de données et de surveillance. La Malaisie a mis en œuvre des opérations d'application et prévoit la mise en œuvre de ShellBank à Sabah d'ici la fin de 2025. Les Philippines soumettent régulièrement des rapports sur le commerce de la faune, y compris sur les éperues, à la CITES. Les États-Unis maintiennent une base de données commerciale complète (LEMIS) et dirigent un groupe de travail inter-agences sur le trafic d'animaux sauvages en vertu de la loi END sur le trafic d'animaux sauvages.

La Nouvelle-Zélande a documenté cette section comme ne s'appliquant pas car il n'y a pas d'échange de sables dans leur pays, l'espèce étant rarement observée dans les eaux néo-zélandaises.

L'Australie et la Thaïlande n'ont signalé aucune mesure prise ; la Thaïlande précisant qu'elle n'a pas d'arrestations ni d'incidents liés au commerce illégal de tortues imbriquées.

Le Cambodge a évoqué le manque de soutien financier et la nécessité de renforcer les capacités des nouveaux responsables de CITES comme obstacles à une mise en œuvre efficace.

2.1.2. Intensifier les actions nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites associés au trafic de tortues imbriquées et à la corruption associée, notamment en augmentant l'utilisation de techniques d'enquête financière et de collaborations public/privées pour identifier les criminels et leurs réseaux.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Cinq États de la Range (Cambodge, Fidji, Malaisie, Nouvelle-Zélande et États-Unis) intensifient leurs efforts pour faire face à cette action.

Au Cambodge, des agents de l'Administration des pêches ont reçu une formation de l'ONUDC sur l'enquête sur les scènes de crimes liés à la faune. Les Fidji, par l'intermédiaire du ministère des Pêches, ont adapté les indicateurs de criminalité financière issus de la formation de l'ONUDC et appellent à une expansion des opérations inter-agences. La Malaisie (Sabah) a renforcé la lutte contre la cybercriminalité et participe au Réseau d'application de la faune de l'ASEAN (WEN) pour améliorer le partage de renseignements et les opérations conjointes. La Nouvelle-Zélande a noté que toutes les prises accessoires de tortues marines, y compris les éperelles, doivent être signalées par des observateurs ou des pêcheurs et sont surveillées par le Département de la Conservation. Les États-Unis, en vertu de la *loi END sur le trafic d'espèces sauvages*, utilisent des outils d'enquête financière via FinCEN, collaborent avec l'Association des spécialistes de la lutte contre le blanchiment d'argent (ACAMS) et font respecter la transparence via la *loi sur la transparence des entreprises*.

L'Australie, les Philippines et la Thaïlande ont signalé qu'aucune mesure n'a été prise sans fournir d'explication.

2.1.3. Améliorer la responsabilité des pratiques (par exemple, manutention, relâchement, tenue de registres) entreprises par tous les navires et améliorer la surveillance et le contrôle associés sur les sites d'atterrissage.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Huit États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont pris diverses mesures pour améliorer la mise en œuvre de cette action.

L'Australie a ratifié l'Accord sur les mesures portuaires (PSMA) et applique une application stricte de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INDN) par le biais d'opérations en mer, de saisies de navires et de collaboration avec l'Indonésie. Le Cambodge a également ratifié la PSMA et surveille les prises accessoires de tortues marines sur les sites d'atterrissage. Les Fidji ont ratifié et domestiqué la PSMA, utilisent le système e-PSM de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique pour partager les données d'inspection à l'échelle mondiale, et renforcent les capacités d'application par le biais d'unités spécialisées. La Malaisie a développé des procédures opérationnelles standard pour les mesures des États portuaires mais n'a pas ratifié la PSMA. La Nouvelle-Zélande a invoqué les exigences existantes pour que les pêcheurs et observateurs déclarent toutes les prises accessoires de tortues marines, y compris les becs imbriqués, au Département de la Conservation (malgré une faible couverture des observateurs) et, pour y remédier, a introduit une surveillance électronique des bateaux de pêche en 2024. Les Philippines élaborent des politiques de pêche indennarienne incruie via le Bureau des pêches et des ressources aquatiques (DA-BFAR) du Département de l'Agriculture, mais manquent d'actions détaillées de surveillance portuaire. La Thaïlande a rapporté que la notification 2023 du Département des pêches de Thaïlande établit des règles et des directives opérationnelles pour les navires de pêche battant pavillon thaïlandais opérant au-delà des eaux nationales dans les zones relevant de la Commission du thon de l'océan Indien (IOTC) ; elle met l'accent sur la conservation des tortues marines et d'autres espèces marines vulnérables, les navires de seine pendant pour transporter du matériel de sauvetage des tortues marines, et en cas de capture accidentelle de tortues imbriquées, elles doivent être relâchées et enregistrées à l'aide de formulaires spécifiques soumis au Département des Pêches. Les États-Unis, via le Western Pacific

Regional Fishery Management Council, appliquent les procédures de manipulation sécurisée, les exigences en matière d'engrenages, les programmes d'observateurs et la documentation du journal de bord pour les prises accessoires.

2.1.4. *Poursuivre et/ou établir des programmes nationaux et régionaux d'atténuation des prises accessoires pour les pêcheries industrielles et artisanales (également les pêcheries communautaires ou à petite échelle), en particulier lorsque la gestion supplémentaire est nécessaire, afin d'améliorer leur utilisation (y compris la modification des engins).*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Six États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines et États-Unis) ont pris des mesures pour la mise en œuvre de cette action.

L'Australie intègre [les stratégies de capture accessoire](#) dans les plans de gestion des pêches et impose des modifications d'engins tels que les dispositifs d'exclusion de tortues (TED) et les hameçons circulaires. Le Cambodge collabore avec des ONG sur la modification des équipements et les mesures anti-chalutage. Les Fidji appliquent leur [législation sur la pêche](#) pour protéger les tortues marines, notamment par le biais de la *loi sur la gestion des pêches en mer* et de la *loi sur les espèces en danger* et protégées. La Malaisie impose des TEDs saisonnières et évalue la mise en œuvre nationale. Les Philippines ont organisé des consultations avec les parties prenantes sur une politique TED. Les États-Unis appliquent des règles d'engins profondément ancrées, des programmes d'observateurs et des ateliers dans la pêche à la palangre des Samoa américaines.

Le Cambodge a noté le manque de soutien technique et financier comme un obstacle à la mise en œuvre de cette action.

La Nouvelle-Zélande et la Thaïlande n'ont signalé aucun progrès dans le cadre de cette action.

2.1.5. *Poursuivre et/ou établir des programmes nationaux et régionaux d'observation pour évaluer et quantifier l'impact/chevauchement des pêches sur les populations, les stocks et la répartition de la tortue imbriquée, et prioriser les zones, stocks et pêcheries pour une gestion supplémentaire.*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Huit États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et États-Unis) poursuivent les efforts pour la mise en œuvre de cette action.

L'Australie déploie des observateurs humains et des systèmes de surveillance électronique (EM) pour collecter [des données d'interaction sur les espèces protégées](#), tant au niveau national que via les Organisations régionales de gestion des pêches (RFMOs). Le Cambodge a mis en place un réseau de conservation et des zones de gestion de la pêche marine près des sites de nidification. Les Fidji collaborent avec WWF-Pacific, FFA et SPREP pour former les pêcheurs, surveiller les prises accessoires et sensibiliser à travers des programmes communautaires côtiers et des outils juridiques, tout en délivrant des permis et des directives pour la recherche et les soins des tortues. La Malaisie cartographie des habitats critiques du Sabah en utilisant la technologie de véhicules aériens sans pilote (UAV) et de systèmes

d'information géographique (SIG). La Nouvelle-Zélande a noté que l'introduction de caméras sur les bateaux de pêche côtiers par le gouvernement en 2024 a augmenté la visibilité des prises accessoires de tortues marines, qui sont ensuite examinées par les responsables du Département de la Conservation pour confirmer l'identification de l'espèce. Le BFAR des Philippines renforce son programme d'observateurs et met à jour les fiches techniques pour inclure les enregistrements de tortues. La Thaïlande a fait rapport sur la notification du Département des pêches concernant les critères de déploiement d'observateurs sur les navires de pêche thaïlandais d'outre-mer, B.E. 2558 (2015), émise pour se conformer aux exigences du RFMO, ainsi que le Département des parcs nationaux, de la faune et de la conservation des plantes, a élaboré un Manuel de conservation des tortues marines pour les provinces de Phang Nga et Phuket (2020) dans le cadre de son plan de gestion des connaissances. Le manuel sert d'indicateur de performance et vise à soutenir la préparation des autorités concernées, des agences et des communautés locales pour les activités de surveillance et de surveillance liées à la conservation des tortues marines. Le Programme d'observateurs régionaux des îles du Pacifique des États-Unis (sous NOAA) recueille des données complètes à travers Guam, le CNMI et les Samoa américaines afin d'éclairer les stratégies régionales de conservation.

La Thaïlande n'a signalé aucune action sans information.

2.2. Une meilleure collaboration, coopération et partage du renseignement dans tous les forums politiques pertinents (locaux, nationaux, régionaux et internationaux) ainsi qu'entre tous les pays d'Asie du Sud-Est et de l'océan Pacifique occidental aboutissent à des efforts mieux coordonnés pour lutter contre la capture et le commerce non durables des tortues imbriquées

2.2.1. Accroître la collaboration intrarégionale et interrégionale ainsi que l'échange de renseignements exploitables entre les pays sources, de transit et de destination afin de lutter contre la prise et le commerce illégaux des tortues imbriquées, et coordonner les efforts pour identifier et traiter les interactions de pêche avec les tortues imbriquées en haute mer.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Six États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, États-Unis) renforcent leurs efforts pour la mise en œuvre de cette action.

L'Australie participe à des cadres internationaux tels que CITES et CMS, soutient le Plan d'action pour une seule espèce de la Piepie, et est membre du groupe de travail IOSEA sur la prise illégale et le commerce. Il applique également des dispositions par le biais [d'accords bilatéraux avec l'Indonésie](#) et [la Papouasie-Nouvelle-Guinée \(Traité du détroit de Torres\)](#). Le Cambodge, en tant que membre du protocole d'accord de l'IOSEA, a adopté de nouvelles lois sur la pêche pour améliorer la gestion de la haute mer. Les Fidji, signataires de la PSMA et membres de l'Agence des pêches du Forum (FFA), participent aux [rapports e-PSMA](#), aux partenariats bilatéraux d'application des lois et à la coordination inter-agences pour la surveillance et la réponse dans les eaux nationales et internationales. La Malaisie a mené [en 2023 une enquête transfrontalière sur les crimes liés à la faune](#) avec l'Indonésie et les Philippines et a développé des procédures opérationnelles standard sur les mesures des États portuaires. Les Philippines continuent de participer aux réunions de l'ASEAN et interrégionales sur l'application de la faune. Les États-Unis renforcent le partage de

renseignements via les rapports CITES, sont parties à la PSMA et s'engagent via le CTI-CFF et [le WCPFC](#) pour lutter contre la pêche INN et le commerce illégal de tortues.

La Nouvelle-Zélande a déclaré que cette action n'était pas applicable car il n'existe aucun commerce illégal connu des tortues imbriquées en raison de leur rareté dans les eaux néo-zélandaises.

La Thaïlande a noté qu'aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette action.

2.2.2. Renforcer la coopération interne, bilatérale et internationale en matière d'application de la loi en collaborant avec les ONG et les ONG afin de s'assurer que la question du commerce des tortues marines soit soulevée, lorsque nécessaire, à l'ordre du jour des accords multilatéraux pertinents et des forums ainsi que lors des réunions d'autres organisations concernées

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Six États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines et États-Unis) intensifient leurs efforts pour faire face à cette action.

L'Australie s'engage activement dans des accords multilatéraux clés (CITES, CMS, CBD, IOSEA, PSMA, CTI-CFF) et collabore avec des ONG, des ONG (par exemple, WWF, HSI), des communautés autochtones et l'industrie privée pour [promouvoir la conservation des tortues marines](#) dans les forums mondiaux. Le Cambodge développe des protocoles d'accord avec le Vietnam et la Thaïlande et collabore avec des partenaires comme Fauna & Flora et Marine Conservation Cambodia. Les Fidji renforcent l'application régionale par le biais de la FFA, de la déclaration e-PSMA et des accords bilatéraux de surveillance avec des pays tels que l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'une coordination inter-agences solide au niveau national. L'application de l'application en Malaisie est coordonnée entre le Département des pêches et l'Agence maritime d'application des lois. Les Philippines contribuent à l'ASEAN CITES et aux mécanismes d'application de la faune, y compris la réunion WIRE. La Thaïlande, par l'intermédiaire du Département des ressources marines et côtières (DMCR), sert de point focal national pour le Groupe de travail de l'ASEAN sur l'environnement côtier et marin, en particulier pour l'Initiative ASEAN pour la conservation et la gestion des espèces marines menacées de disparition (AWGCME). Les États-Unis appliquent une stratégie multi-agences, coordonnée par le [groupe de travail interagences américain sur la pêche INN](#), afin de lutter contre la pêche illégale et de protéger les tortues imbriquées grâce à la coopération internationale, à des efforts conjoints d'application des lois comme [l'opération Blue Pacific](#) et [aux accords Shiprider](#) avec les pays insulaires du Pacifique, permettant des patrouilles maritimes coordonnées et un partage de renseignements en temps réel dans la région des îles du Pacifique.

La Nouvelle-Zélande a déclaré que cette action n'était pas applicable car il n'existe aucun commerce illégal connu des tortues imbriquées en raison de leur rareté dans les eaux néo-zélandaises.

2.3. La recherche et l'évaluation menées permettent de déterminer les références et l'ampleur de l'impact de la prise, de l'utilisation et de l'échange

2.3.1. Renforcer la recherche afin de mieux saisir l'ampleur et l'impact que les pêches artisanales, semi-industrielles et industrielles nationales et internationales, y compris la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ont sur les populations de tortues imbriquées et leur lien avec le commerce illégal, notamment par l'utilisation de données d'observateurs à bord, d'enquêtes sur les communautés de pêcheurs et d'autres méthodes lorsque cela est approprié.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Quatre États de répartition (Australie, Fidji, Malaisie et États-Unis) ont rapporté des progrès dans le cadre de cette action.

L'Australie met en œuvre [des mesures d'atténuation des prises accessoires](#) et des [mesures d'INN](#) par l'intermédiaire de l'Autorité australienne de gestion des pêches (AFMA), soutenue par un programme national de conformité et un financement pour des pêches durables. Les Fidji mènent des recherches sur les tortues, utilisent des agents observateurs pour surveiller les pêches et fournissent des données à des organismes régionaux tels que la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC). La Malaisie [surveille les plages de nidification et répond au commerce illégal à Sabah](#). Les États-Unis suivent la Stratégie nationale de réduction des prises accessoires de la National Oceanic and Atmospheric Administration ([NOAA](#)) pour surveiller, rechercher et faire respecter la réduction des prises accessoires.

La Nouvelle-Zélande a documenté cette action comme non applicable en raison du faible nombre de perretis capturés dans les pêcheries commerciales de leurs eaux.

Le Cambodge, les Philippines et la Thaïlande n'ont signalé aucune mesure prise dans le cadre de cette mesure.

2.3.2. Évaluer les valeurs sociales, culturelles et économiques des tortues imbriquées, tant intrinsèquement que dans leur utilisation et leur échange, et enquêter sur les facteurs qui sous-tendent l'utilisation et le commerce des tortues imbriquées et de leurs produits.

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Cinq États de la zone de répartition (Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines et États-Unis) entreprennent des efforts pour mettre en œuvre cette mesure.

Le Cambodge a mené des recherches sur les prises accessoires sur des sites de débarquement de pêche. Les Fidji ont mené une enquête auprès des consommateurs de commerçants avec la participation du gouvernement, du WWF et de partenaires, ciblant les points chauds clés pour évaluer la dynamique commerciale. En Malaisie, l'Unité de recherche sur les tortues marines (SEATRU) de l'Université de Malaisie de Terengganu a mené des études informant des politiques telles que l'interdiction de vente d'œufs de tortue à Terengganu, tandis que WWF-Malaisie interagit avec les gouvernements des États de Sabah via le Projet d'Utilisation des Tortues. Les Philippines ont mené des études d'évaluation axées sur les tortues vertes. Les États-Unis, via leur Fonds pour la conservation des tortues marines, soutiennent des campagnes de changement de comportement visant le commerce de l'imbricque en Asie du Sud-Est.

Les Philippines ont signalé le manque de soutien financier comme un obstacle à la pleine mise en œuvre de cette action.

La Nouvelle-Zélande a déclaré que cette action n'était pas applicable car il n'existe aucun commerce illégal connu des tortues imbriquées en raison de leur rareté dans les eaux néo-zélandaises.

L'Australie n'a enregistré aucune action prise car ce travail est principalement mené par des universités, des instituts de recherche et des ONG. Le Cambodge n'a déclaré aucune action en raison d'un manque de soutien technique et financier.

2.3.3. *Poursuivre et/ou prélever des échantillons génétiques de tortues imbriquées en utilisant des méthodes standardisées et effectuer des analyses fiables pour déterminer la population d'origine (par exemple, la nidification), les limites géographiques des stocks (par exemple, la recherche de nourriture) et la diversité génétique entre et au sein des stocks. Compiler et cartographier des données pour soutenir, par exemple, la recherche, les enquêtes et poursuites, ainsi que les décisions politiques nationales et internationales.*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA

Cinq États de répartition (Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) font avancer la mise en œuvre de cette action.

Les Fidji accordent la priorité à la participation de ShellBank, à la cartographie génétique et à l'identification des sites de nidification, avec des recherches visant à éclairer les politiques nationales et les améliorations de gestion. La Malaisie a établi la base de données génétique ShellBank et prévoit une mise en œuvre complète d'ici fin 2025, avec WWF-Malaisie et l'Université de Malaisie Sabah actifs au sein du Groupe de travail génétique des tortues marines Asie-Pacifique. La Nouvelle-Zélande a noté que le Département de la Conservation a mis en place une archive nationale des tissus pour les tortues marines et collecte des échantillons pour des analyses génétiques. Aux Philippines, l'échantillonnage génétique est une pratique standard, avec des échantillons stockés au National Wildlife Research and Rescue Canter, avec des experts nationaux contribuant également au groupe génétique régional. La Thaïlande mène des études génétiques sur les tortues échouées et nichantes via le DMCR et des universités partenaires, le DMCR participant au Groupe de travail génétique des tortues marines Asie-Pacifique. Les États-Unis utilisent des études génétiques, isotopiques et télémétriques satellitaires pour éclairer la conservation de la pie-imbriquée, contribuant à la revue de la situation mondiale de l'UICN et à sa propre *revue quinquennale* de la Loi sur les espèces menacées.

L'Australie n'a enregistré aucune action prise car la recherche génétique est principalement menée par des universités, des instituts de recherche et des ONG. Le Cambodge a invoqué le manque de soutien technique et/ou financier ainsi que de ressources financières comme un obstacle à la mise en œuvre, comme l'ont réitéré les Philippines.

2.3.4. *Recherchez et établissez une base de référence pour le statut de conservation et la répartition des tortues imbriquées dans les différents pays/régions et où il existe des lacunes, étudiez davantage l'identité génétique de la tortue imbriquée, son cycle de vie, les tendances de population, les besoins en habitat, les routes migratoires et d'autres aspects biologiques et écologiques selon les besoins*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Sept États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) poursuivent les efforts pour la mise en œuvre de cette action.

L'Australie a contribué au Plan d'action pour l'espèce unique de la Pie-batte dans le cadre du CMS, soutenu par des évaluations régionales via l'IOSEA. Le Cambodge a mené des recherches limitées sur les prises accessoires et la distribution. Les Fidji accordent la priorité au développement d'une base de données nationale centralisée pour améliorer les rapports et la planification. La Malaisie a contribué aux examens législatifs et a introduit ShellBank pour soutenir la base génétique. Les Philippines valident les sites de nidification pour mettre à jour les cartes nationales en utilisant des méthodes standard. Le gouvernement thaïlandais apporte un soutien financier aux études génétiques et aux travaux sur la migration des tortues marines dans les zones de nidification. Les États-Unis utilisent des données génétiques, satellites et de marquage pour définir les unités de gestion et les schémas migratoires, soutenant les stratégies régionales de conservation.

La Nouvelle-Zélande a déclaré que cette mesure n'était pas applicable car, bien que les Imbriqués soient une espèce protégée dans les eaux néo-zélandaises, leur statut migrateur et leur rareté ici les empêchent actuellement de recourir à la recherche pour éclairer les études de population, d'utilisation de l'habitat et de distribution.

Le Cambodge a invoqué le manque de soutien technique et financier comme limite à la mise en œuvre complète.

2.4. Des normes et protocoles de bonnes pratiques établis sont utilisés pour guider et assurer la surveillance et la gestion sur le terrain des tortues imbriquées

2.4.1. *Examiner les méthodes de recherche existantes et les protocoles de suivi afin de garantir que les lignes directrices et systèmes de surveillance standards pour les meilleures pratiques soient utilisés pour les tortues imbriquées, publiez et fournissez des formations lorsque nécessaire, et appliquez-les aux sites de nidification et de fourrage à indice existants ou nouvellement établis afin de garantir que le suivi des populations soit effectué aussi précisément et précisément que possible afin que les informations puissent être partagées entre les États de répartition afin d'améliorer la connaissance de leur statut, la distribution, les chiffres (tendance) et l'état de santé (voir les activités 2.3.3 et 2.3.4).*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Sept États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont pris des mesures pour faire avancer cette action.

L'Australie a élaboré des lignes directrices nationales pour la [surveillance des tortues](#) et la [pollution lumineuse](#), soutenues par son [Plan de Rétablissement des Tortues marines](#). Le Cambodge a renforcé les capacités des responsables de l'Administration des pêches (FiA) en utilisant des directives pratiques de surveillance sur des sites clés. Les Fidji adoptent le [Manuel des Tortues de Mer du SPREP](#), développent des SOP et étendent les sanctuaires de tortues, soutenus par WWF-Pacific et une base de données nationale à venir pour un partage et une analyse cohérents des données. Le Département de la faune de Sabah en Malaisie prépare des procédures opérationnelles standard (SOP) pour la surveillance des tortues, en complément des directives nationales. Les Philippines ont publié un bulletin technique standardisé pour l'évaluation de l'habitat. La Thaïlande a indiqué que leur Département des parcs nationaux, de la conservation de la faune et de la flore (DNP) ainsi que leur DMCR travaillent sur la gestion et le suivi des nidifications. De plus, pour la conservation et la gestion des sites de nidification des tortues marines, la Thaïlande a mis en place des efforts collaboratifs dans le cadre de l'« Initiative thaïlandaise pour la conservation des récifs coralliens et de la vie marine » dans le cadre de l'initiative royale de Son Altesse Royale la princesse Sirivannavari Nariratana Rajakanya. Les États-Unis finalisent un Manuel national de méthodes de recherche sur la recherche sur les tortues marines via NOAA Fisheries.

La Nouvelle-Zélande a signalé que cette action n'était pas applicable car les éperées sont des espèces migratrices et sont donc rarement observées dans leurs eaux.

Le Cambodge a documenté le manque de soutien technique et financier comme limite à la mise en œuvre complète.

La Nouvelle-Zélande n'a communiqué aucune action sans informations supplémentaires.

2.4.2. Définir et identifier les habitats critiques pour les stocks de tortues imbriquées à différents stades de leur cycle de vie, en mettant particulièrement l'accent sur la nature transfrontalière des exigences du cycle de vie, des schémas migratoires et des stratégies de protection associées, et protéger adéquatement les zones critiques, y compris à travers mais sans s'y limiter les zones marines protégées (voir l'activité 3.1.3).

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Sept États de répartition (Australie, Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) ont enregistré des développements dans cette action.

L'Australie utilise les Plans Biorégionaux Marins et [les Zones Biologiquement Importantes](#) (BIA) pour cartographier et guider la protection des habitats clés via le Système australien d'information spatiale marine (AMSIS). Le Cambodge collabore avec Fauna & Flora pour évaluer les plages de nidification sur des îles isolées, bien que la cartographie plus large de l'habitat à l'échelle des stades de vie reste limitée. Les Fidji accordent la priorité à la cartographie des zones de nidification, de cueillette et de dispersion, soutenues par WWF-Pacific, et prévoient d'intégrer les résultats dans une base de données nationale centrale pour éclairer les politiques et la législation. La Malaisie initie la sensibilisation à travers le projet Turtle Use Project du WWF à Sabah. Les Philippines ont désigné deux habitats critiques pour la nidification de la piepie imbriquée et proposent un réseau de zones protégées pour les tortues marines dans la mer de Sulu sous le CTI-SSME. La Thaïlande a enregistré que le DMCR coopère avec la population locale pour la surveillance du nidification de la tortue imbriquée en dehors de ses AMP. Les États-Unis réalisent des études de marquage par satellite et de génétique qui relient les zones de nidification et de nourriture à travers le

Pacifique, tout en maintenant des protections dans les refuges nationaux et les sanctuaires marins.

La Nouvelle-Zélande a indiqué que cette section n'était pas applicable car les becs imbriqués sont actuellement une espèce migratrice et ne se reproduisent pas ni n'utilisent d'habitat critique pour la nourriture ici en Nouvelle-Zélande, mais a cité que la situation pourrait évoluer avec le réchauffement des mers.

Le Cambodge a évoqué le manque de capacités et de ressources financières pour achever la mise en œuvre de cette action.

Objectif 3 : poursuivre les recherches et évaluer le niveau d'impact du commerce et de l'activité halieutique sur les populations d'imbricque et réaliser des projets de mise en œuvre sur le terrain d'ici 2027

3.1. La sensibilisation, l'éducation et les alternatives durables réduisent le braconnage, la surexploitation et le commerce des tortues imbricquées

3.1.1. *Travailler avec les communautés locales, y compris les jeunes et les femmes, les consommateurs de tortues, les responsables religieux selon le cas, afin de prendre des mesures supplémentaires pour comprendre l'utilisation et le commerce, notamment dans le but de réduire les pratiques non durables, et pour sensibiliser la communauté et la politique, le partage d'informations et l'éducation sur des sujets tels que :*

- *Le statut de conservation des tortues imbricquées,*
- *Problèmes de santé possibles liés à la consommation,*
- *le commerce illégal, y compris en ligne,*
- *Réglementations existantes et l'importance de promouvoir la conservation de l'espèce par le respect des politiques, et*
- *formulation d'incitations économiques efficaces (soutenues par une assistance financière ou technique) pour réduire le braconnage (voir Activité 3.1.3)*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Six États de répartition (Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines, Thaïlande et États-Unis) mobilisent les communautés locales pour achever la mise en œuvre de cette action.

Le Cambodge, avec Fauna & Flora, organise des programmes d'éducation communautaire impliquant pêcheurs, vendeurs, étudiants et autorités locales, intégrant également la conservation des tortues marines dans les événements de la Journée mondiale de l'océan. Les Fidji ont mené une enquête sur les usagers du commerce et continuent d'impliquer les communautés via l'éducation, les programmes de moyens de subsistance et des plans de gestion communautaires, soutenus par les coopératives de pêcheurs pour promouvoir des pratiques durables et la conformité, que vous pouvez consulter [ici](#). La Malaisie prévoit de déployer le projet Turtle Use Project du WWF aux gouvernements des États de Sabah. Les Philippines, par l'intermédiaire du Département de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DENR) et de partenaires tels que la Science of Identity Foundation-Coastal Underwater Resource Management Actions (SIF-CURMA) et Amihan sa Dahican, soutient les activités communautaires de conservation des tortues marines. La Thaïlande a documenté que le DMCR organise des cours de formation annuels avec les communautés locales afin de développer les connaissances sur l'identification des espèces de tortues et la gestion de la nidification. Aux États-Unis, le Marine Turtle Conservation Fund soutient des campagnes de changement de comportement visant la réduction du commerce des tortues en Malaisie et au Vietnam.

La Nouvelle-Zélande a déclaré que cette mesure n'était pas applicable car il n'y a ni commerce ni consommation humaine de tortues marines, car elles ne se reproduisent pas en Nouvelle-Zélande et sont des visiteurs migrants.

Le Cambodge a mentionné un budget limité pour le programme plus large de sensibilisation et de campagne comme un obstacle à la réalisation de cette action.

L'Australie a noté qu'aucune mesure n'a été prise car aucun programme d'incitation directe ou indirecte n'a été mis en place.

3.1.2. *S'appuyant sur l'Activité 2.3.2, examinez les motivations pour la capture et l'utilisation légales et illégales des tortues imbriquées et de leurs œufs, et, lorsque cette utilisation dépasse les limites durables, évaluez la durabilité, recommandez et mettez en œuvre des options alternatives de moyens de subsistance pour les communautés dépendantes des tortues marines, incluez les utilisateurs de subsistance dans la prise de décision, et cherchez un soutien financier et technique pour traiter ce point (voir également l'Activité 1.2.2 sur le commerce intérieur)*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Quatre États de répartition (Cambodge, Fidji, Malaisie et États-Unis) ont montré des progrès dans le cadre de cette mesure. Le Cambodge interdit toute récolte de tortues, sauf pour la recherche scientifique.

Le Cambodge a noté que la capture de tortue imbriquée est interdite, sauf pour la recherche, mais que malgré une faible dépendance aux moyens de subsistance, les prises accessoires illégales et le commerce continuent. Les Fidji ont mené une enquête sur les usagers du commerce identifiant les facteurs de commerce illégal. Soutenues par des partenaires et le ministère des Pêches, les Fidji promeuvent l'éducation, les moyens de subsistance alternatifs et des plans de gestion communautaires intégrés au Plan intégré de développement des villages (IVDP), ainsi que le développement de coopératives de pêcheurs pour soutenir une gestion durable des pêches. En Malaisie, le projet Turtle Use Project du WWF est introduit auprès des gouvernements des États de Sabah. Une étude de 2025, dirigée par le Département de la faune de Sabah, l'Office du tourisme de Sabah, l'Université de Malaisie Sabah et WWF-Malaisie, évaluera la consommation d'œufs de tortue afin d'orienter une campagne de changement de comportement. Les États-Unis, par l'intermédiaire du Marine Turtle Conservation Fund, soutiennent une analyse complète du commerce illégal de tortues marines, en se concentrant sur la Malaisie et le Vietnam.

Le Cambodge a noté le manque de financement comme un obstacle à la surveillance du commerce illégal. L'Australie n'a signalé aucune action dans le cadre de cette mesure, notant que ce travail est principalement mené par des universités, des instituts de recherche et des ONG. Cependant, la récolte légale et illégale et l'utilisation des tortues imbriquées et de leurs œufs sont documentés dans le Plan national de rétablissement des tortues marines 2017.

La Nouvelle-Zélande a signalé que cette mesure n'était pas applicable car il n'y a pas de récolte de tortues marines sur leur territoire, elles ne se reproduisant pas en Nouvelle-Zélande et sont des visiteurs migrants occasionnels.

Les Philippines et la Thaïlande n'ont signalé aucune mesure prise dans le cadre de cette mesure.

3.1.3. *Pour réduire le braconnage et l'exploitation des produits de la tortue à pie, établir des programmes d'incitation directe (c'est-à-dire économiques) économiques et écologiquement efficaces (par exemple, emploi/paiement) pour dissuader le braconnage illégal, ou établir des incitations indirectes efficaces (développer et favoriser des moyens de subsistance durables alternatifs tels que l'écotourisme, utiliser des décrets religieux pour limiter la consommation de tortues) pour les utilisateurs de tortues (voir également l'Activité 3.1.1)*

Australie	Cambodge	Fidji	Malaisie	Nouvelle-Zélande	Philippines	Thaïlande	USA
				N/A			

Cinq États de la Répartition (Cambodge, Fidji, Malaisie, Philippines et États-Unis) mettent en œuvre ou planifient des stratégies basées sur des incitations pour mener à bien cette action.

Le Cambodge, en partenariat avec Fauna & Flora, organise des programmes réussis de sensibilisation et d'éducation aux tortues marines ciblant les communautés côtières, les femmes, les jeunes, les vendeurs, les pêcheurs, les étudiants et les autorités locales. Les Fidji promeuvent des moyens de subsistance alternatifs à travers les plans opérationnels de Fiji Fisheries, incluant la création de coopératives de pêcheurs, le développement durable de produits, la formation à la chaîne de valeur et le soutien aux zones marines protégées. La Malaisie prévoit d'introduire le projet Turtle Use Project du WWF aux gouvernements des États de Sabah, visant à réduire le commerce illégal grâce à des stratégies axées sur la communauté. Les Philippines ont publié un mémorandum circulaire établissant les règles pour le tourisme de la faune marine (y compris les tortues marines), mis en œuvre conjointement par le Département de l'Agriculture (DA), le Département du Tourisme (DOT), le DENR et le Département de l'Intérieur et des Gouvernements locaux (DILG). Les voyageurs et guides sont formés et accrédités dans le cadre de cette politique pour promouvoir un tourisme durable et favorable aux tortues. Les États-Unis poursuivent des campagnes de sensibilisation publique sur les lois de protection de la pie-imbriquée et les sanctions prévues par la *loi sur les espèces menacées*, dans le cadre d'efforts plus larges de changement de comportement.

Le Cambodge a signalé un financement limité pour des programmes de campagne de sensibilisation plus larges comme contrainte clé à la mise en œuvre complète de cette action.

La Nouvelle-Zélande a déclaré que cette action n'était pas applicable car il n'y a ni braconnage ni exploitation des tortues imbriquées dans leurs eaux, car elles sont des visiteurs migrateurs en petit nombre et ne se reproduisent pas sur leur territoire.

L'Australie n'a signalé aucune mesure prise dans le cadre de cette action, notant qu'aucun programme d'incitation directe ou indirect n'a été établi. Bien que la capture de tortues marines par des ressortissants étrangers soit interdite, sauf pour les habitants traditionnels en vertu du traité du détroit de Torres, la récolte illégale pour le commerce de la tortue par des navires étrangers a été signalée et est traitée par la Border Force. La Nouvelle-Zélande et la Thaïlande ont également signalé qu'aucune mesure n'avait été prise dans le cadre de cette mesure.